

la pierre fust trouvée dans la vessie, après sa mort, grosse comme un œuf de poule de la pesanteur de six onces et demie, ainsi que j'avais toujours assuré.

\*  
\*\*

Nous avons eu ensuite en garnison en ceste ville la moitié de la Compagnie de M. le Gouverneur pour 3 semaines environ.

\*  
\*\*

Le penultième d'octobre 1632, M. de Montmorency, duc et pair de France, gouverneur de Languedoc, eust la tête tranchée dans la ville de Thoulouse, par arrest de la Cour du Parlement, pour avoir suivi le party de M. frère du Roy et porté les armes contre le service de Sa Majesté.

1633

Consuls : Honorables Nizier Peyrichon, marchand, et Michel Bouchetal, apothicaire.

\*  
\*\*

Le 2<sup>e</sup> jour de l'année passèrent par icy le régiment du marquis de Caumont, s'en allant à Lyon où le roy a mis en garnison plusieurs gens de guerre, pour quelques infractions armées contre les édicts et ordonnances du roy (4).

\*  
\*\*

Le dernier jour de juillet 1633, jour de dimanche, ma bien aimée femme s'estant confessée et communiée, après avoir ouy le sermon et vespres en l'église des R. P. Capucins se délivra, sur les 4 heures du soir, de deux gémeaux, une fille et un fils, assez heureusement. Lesquels furent baptisés le 7 du mois suyvant. Les parrain et marraine de la fille furent M. Chapuis, mon beau-frère et mademoiselle la chate-laine de ceste ville. Les parrain et marraine du fils furent M. Boyer, lieutenant du Chauffour, mon cousin et Mad. Boyer, femme de mon oncle Boyer.

---

(4) Ce fait se rapporte à une émeute qui eut lieu à Lyon, le 4 et le 5 décembre 1632, à l'occasion de l'augmentation des droits de douane. Le peuple pillà l'Hôtel des Douanes et